



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POURQUOI RECRUTER UN APPRENTI ?



Près de 30% des apprentis sont embauchés dans l'entreprise qui les a formés, et 67% trouvent un emploi dans les 6 mois après leur formation.

*Source : Dares - 2022

L'APPRENTISSAGE QU'EST-CE QUE C'EST ?

Vous recrutez un salarié qui alterne entre un temps de **formation en organisme de formation et un temps de formation en entreprise**. L'apprenti est encadré par des professeurs et formateurs en centre de formation d'apprentis (CFA) et par un maître d'apprentissage en entreprise.



En 2023, la France
a enregistré un record de :

852 000

**NOUVEAUX
CONTRATS
D'APPRENTISSAGE.**

*Source : Dares - 2024

Près de

30%

**DES APPRENTIS
SONT EMBAUCHÉS
PAR LEUR EMPLOYEUR**

dès la fin
de leur apprentissage !

*Source : Dares - 2022

Que vous soyez une TPE, une PME ou un grand groupe, recruter un jeune en apprentissage, c'est un bel engagement pour la formation et l'insertion professionnelle des jeunes.

À l'issue du contrat en alternance, vous avez la possibilité d'embaucher un salarié déjà opérationnel, avec une intégration réussie à la clé.

En choisissant l'apprentissage, vous participez activement à l'insertion professionnelle des jeunes générations, tout en développant l'attractivité de votre entreprise.

C'est un choix gagnant-gagnant.

POURQUOI L'APPRENTISSAGE EST UN **BON CHOIX** POUR VOTRE ENTREPRISE ?

**En choisissant l'apprentissage,
vous investissez sur l'avenir de votre entreprise.**

Grâce à vous, le jeune gagne en compétences et qualités nécessaires pour apprendre le métier. Pour votre salarié maître d'apprentissage, c'est une nouvelle source de responsabilisation, de motivation et l'occasion de développer ses compétences managériales.

Recruter un jeune en apprentissage, c'est aussi vous donner l'opportunité d'apprendre ! Au sein de son CFA, votre apprenti sera formé aux méthodes les plus récentes. En entreprise, il arrive donc avec un regard neuf qui peut vous permettre de faire évoluer vos méthodes de travail.

Embaucher un apprenti, c'est aussi préparer la transmission de votre entreprise et anticiper vos besoins en ressources humaines sur le long terme en préparant son éventuel recrutement à l'issue de son contrat d'apprentissage.

**Vous recrutez un jeune qui se forme
tout en bénéficiant d'aides et de primes.**

Recruter en alternance, vous permet de participer à la formation d'un apprenti tout en bénéficiant de primes et d'aides spécifiques en contrepartie de temps investis dans la formation.



VOUS AUSSI, VOUS SOUHAITEZ RECRUTER ?



Les étapes pour recruter un apprenti :

01

Déposez votre offre d'apprentissage sur la plateforme **1 jeune 1 solution**

02

Une fois validée, **votre offre sera visible** sur toutes les plateformes d'État : **France Travail, 1 jeune 1 solution, et La Bonne alternance.**

03

Après la signature et le dépôt du contrat, l'aide de 6 000€ vous sera versée automatiquement sans démarche supplémentaire de votre part (sous réserve d'éligibilité).

Recrutez sur :

1jeune1solution.gouv.fr

